

ECOLE DOCTORALE THEMATIQUE
« Etude du cinéma et des arts du spectacle »

Carnet de crédits du doctorant

Formulaire à compléter au fil de la formation doctorale, et à présenter lors de l'épreuve intermédiaire. Au terme de la formation doctorale, ce carnet sera soumis aux membres du comité d'accompagnement qui examineront s'il est complet, muni de ses annexes, et atteste bien que les 60 crédits ont été dûment réunis, avant d'y apposer leur signature (condition indispensable à la tenue de la soutenance). Dès que les 60 ECTS de formation doctorale sont acquis, le doctorant / la doctorante fera signer ce document, d'une part par le président de son comité d'accompagnement, d'autre part par le représentant de son université au conseil scientifique de l'ED auprès du FNRS à laquelle il/elle est rattaché(e) en ordre principal.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom du doctorant:

Année de première inscription au doctorat

Promoteur(s) de thèse:

Cotutelle Oui/Non

Copromoteur

Universite copromoteur

Membres du comité d'accompagnement:

- (Président)

- (membre)

- (membre)

- (membre)

- (membre)

Intitulé du projet de thèse:

La formation doctorale en « Etude du cinéma et des arts du spectacle » comporte des activités obligatoires et facultatives. Il appartient au doctorant d'informer régulièrement le comité d'accompagnement des activités liées à sa formation, auxquelles sont attribuées des crédits ECTS, au moyen du présent formulaire auquel doivent être joints les documents certifiant que les activités mentionnées ont bien eu lieu

FORMATION CINEMA ET ARTS DU SPECTACLE

1) Formation de base (coordonnée par le conseil scientifique de l'EDT) 30 crédits

a) Séminaire doctoral interuniversitaire (2 x 10 crédits). Ce séminaire est organisé chaque année par les universités partenaires du projet. Il a pour objet la discussion de questions méthodologiques, l'examen de problématiques propres aux domaines concernés et l'analyse de textes théoriques fondamentaux. Tout doctorant est tenu d'y participer au moins à deux reprises au cours de sa formation.

b) Publication d'un article dans une revue scientifique (10 crédits)

2) Formation complémentaire pour les doctorants ULB (encadrée par le comité d'accompagnement du doctorant) 30 crédits

2.1. épreuve intermédiaire valorisable pour 20ETCS

2.2. valorisation optionnelles pour un minimum de 10 ECTS

Le doctorant composera, en accord avec son comité d'accompagnement et dans le respect des règlements de son université de rattachement, un programme parmi les diverses activités scientifiques ou de formation reprises dans la liste suivante :

- a) Assistance à un colloque (1 crédit par journée)
- b) Participation active à un colloque (communication) (5 crédits)
- c) Organisation d'un colloque (5 crédits)
- d) Publication d'un article (10 crédits)
- e) Publication d'un livre (15 crédits)
- f) Assistance passive à séminaires spécialisés (1 crédit par journée)
- g) Séjour de recherche à l'étranger (min. 2 semaines) (10 crédits)
- h) Participation active à un congrès international (5 crédits)
- i) Participation à des transformations transversales (1 crédit par journée)
- j) Communication grand public (2 crédits)
- l) Organisation d'un évènement scientifique (5 crédits)
- m) Rôle actif au sein du Réseau des doctorants (2 à 5 crédits)

Le doctorant peut valider plusieurs activités du même type.

Pour chaque activité, mentionnez :

- L'intitulé de l'activité (séminaire, colloque, etc.)
- La date et le lieu
- Le titre de la communication/de l'article (le cas échéant)
- Les références bibliographiques (en cas de publication)
- L'institution organisatrice

Ces informations doivent être accompagnées de la signature du responsable de l'activité (le cas échéant).

Signature du doctorant

Signature du promoteur

Signature du copromoteur

Signatures des membres du comité d'accompagnement

A contresigner par le responsable de l'école doctorale: